

## **PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Economie du développement parc. Finances publiques - 2ème année**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

### **ARRETÉ**

#### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Economie du développement parc. Finances publiques - 2ème année comme suit :

##### **Membres du jury**

LAPORTE Bertrand, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BRUN Jean Francois, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

##### **Semestre 1**

GIOUX Sandra, VACATAIRE

ROTA GRAZIOSI Gregoire, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

CUBIZOL Damien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### **Semestre 2**

GIOUX Sandra, VACATAIRE

ROTA GRAZIOSI Gregoire, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

CUBIZOL Damien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

